

# CORONAVIRUS Covid-19

LDM

# la lettre du MAIRE

AVRIL 2020

N° 142

N° Vert 05 02 02

De 8h à 16h30,  
jours ouvrables\*

[www.mont-dore.nc](http://www.mont-dore.nc)

Ville du Mont-Dore

VILLE DU  
MONT-DORE

## 2 CORONAVIRUS

Covid-19 :  
continuité  
du service public

## 3 CORONAVIRUS

Covid-19 :  
des dispositifs  
d'aide pour  
les entreprises

## 4 ACTUALITÉS

Retour en images

Chères Mondorienne,  
Chers Mondoriens,

En raison de la crise sanitaire mondiale de la Covid-19, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Haut-commissariat de la République ont mis en place un dispositif de confinement strict à domicile, depuis le lundi 23 mars 2020, à 23h59.

Ce confinement d'une quinzaine de jours peut à tout moment être prolongé, et implique certains changements dans votre vie.

En ces temps difficiles, je veux que vous sachiez que la Ville met tout en œuvre pour votre bien-être et votre sécurité.

Un plan de continuité d'activité a été adopté afin d'assurer la continuité du service public (lire page 2), et la police municipale prête main-forte à la Gendarmerie nationale dans leurs missions de contrôle, en veillant à la bonne exécution du confinement.

En raison de la situation exceptionnelle, la Lettre du Maire du mois d'avril a du être modifiée en conséquence, et sera en grande partie consacrée aux informations en lien avec la Covid-19. Cette Lettre du Maire sera uniquement disponible en version numérique.

Ainsi, je vous invite plus que jamais à suivre scrupuleusement les consignes et mesures prises jours après jours par les autorités. Je tiens par ailleurs à remercier toutes les personnes engagées qui se mobilisent pour vous aider à passer ce moment dans les meilleures conditions.

Prenez soin de vous, restez chez vous ! ●

EDDIE LECOURIEUX  
MAIRE DU MONT-DORE

## CORONAVIRUS

# Covid-19 : restez chez vous !

Afin de contenir la propagation du virus et protéger la population, les contacts et les déplacements sont réduits à leur plus strict minimum depuis le lundi 23 mars à minuit pour une durée de 15 jours, période qui pourra être prolongée.

Toutes les activités commerciales ou de services impliquant un contact avec la clientèle sont suspendues hormis celles nécessaires à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, au carburant... Les déplacements sont autorisés pour des raisons professionnelles du domicile au lieu de travail si le télétravail ou le travail à domicile n'est pas possible ou pour des raisons personnelles indispensables en respectant les gestes barrières. Il sera possible de sortir :

- pour faire des courses de produits de première nécessité (acheter de quoi se nourrir et les produits d'hygiène)
- pour des raisons médicales
- pour des déplacements familiaux impératifs, d'assistance à des personnes vulnérables ou pour assurer la garde des enfants dans le cadre des couples séparés
- pour faire des déplacements brefs et à proximité de son domicile (activité physique ou promener son animal de compagnie)

**TOUS LES DÉPLACEMENTS DOIVENT ÊTRE RÉDUITS À LEUR STRICT MINIMUM.  
RESTER CHEZ SOI, C'EST CONTRIBUER À SAUVER DES VIES.**

### ATTESTATION OBLIGATOIRE

Pour sortir de chez soi, chacun doit être muni d'une attestation individuelle de déplacement dérogatoire (en ligne sur le site [www.nouvelle-caledonie.gouv.fr](http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr) ou [www.mont-dore.nc](http://www.mont-dore.nc)) ou d'une attestation professionnelle délivrée par son employeur. Toutes les manifestations publiques, coutumières, religieuses, culturelles et sportives, sont annulées jusqu'à nouvel ordre de même que les rassemblements publics, les réunions familiales ou amicales et les activités de loisirs. Les forces de l'ordre veilleront au respect des mesures.

La Ville a mis en place un plan de continuité du service public.

Les structures municipales recevant du public sont fermées mais **LES PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES SONT MAINTENUES**. Retrouvez toutes les informations et les mesures en page 2 et sur : [www.mont-dore.nc](http://www.mont-dore.nc)

### LES GESTES BARRIÈRES

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique, le jeter dans la poubelle et se laver les mains
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Garder une distance de plus d'un mètre d'une personne qui tousse ou éternue
- Porter un masque si vous êtes malade

### EN CAS DE SYMPTÔMES, APPELEZ LE 15

- Pour toutes questions liées au coronavirus, composez le **05 02 02** de 8 h à 17 h (numéro vert)
- Pour les règles du confinement, composez le **26 63 26** du lundi au vendredi de 6 h à 16 h
- Plus d'infos sur <https://covid19.nc/consignes-sanitaires/www.gouv.nc>

**SAUVEZ DES VIES**  
**RESTEZ**  
**CHEZ VOUS**



**U**ne permanence téléphonique est assurée par les directions de la Ville, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 15 h 30 :

- Hôtel de ville et mairie annexe de Plum : 43 70 00
- Cabinet du Maire : 43 70 91
- Direction des services techniques et de proximité : 43 30 36
- Direction des services d'animation et de prévention : 43 26 69
- Caisse des écoles : 50 85 70 ou 52 88 20

**Les urgences avérées en matière d'état civil** (déclaration de naissance, inhumation, etc.) sont assurées sous forme de prise de rendez-vous téléphonique, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 15 h 30, uniquement au numéro suivant : 43 72 12

L'accueil du **Centre communal d'action sociale (CCAS)** est restreint aux demandes concernant les urgences alimentaires, les urgences liées aux factures d'eau et d'électricité, et les demandes d'information et d'écoute, du lundi au vendredi de 8 h à 15 h. Tél : 41 03 20.

Toutes les missions de la **police municipale** sont assurées. Un accueil téléphonique est mis en place du mardi au samedi de 6 h à 23 h, et le lundi et dimanche, de 6 h à 12 h. Tél. : 43 64 00. L'ac-

## Covid-19 : continuité du service public

La Ville du Mont-Dore a mis en place un plan de continuité d'activité qui permet d'assurer un service public minimum aux administrés tout au long du confinement.

cueil physique du public au poste de police est par contre fermé.

L'Etat a souhaité que les missions de la police municipale soient renforcées. La police municipale viendra donc en renfort de la Gendarmerie nationale et de la police nationale.

À ce titre, elle veillera à la bonne exécution du confinement décrété par les autorités.

Toutes les missions des **sapeurs-pompiers du Mont-Dore** sont assurées. En cas d'urgence, un accueil physique et téléphonique est maintenu 24h sur 24. Tél : 43 68 04 ou 18.

Le **Marché municipal** reste quant à lui ouvert aux horaires habituels, du mercredi au samedi de 6 h à 13 h et le dimanche de 6 h à 12 h. Des mesures de précautions ont été prises pour respecter les consignes liées au Covid-19. Seuls les stands dits « alimentaires » restent ouverts. Un accès prioritaire a également été mis en place, de 8 h à 9 h pour les personnes vulnérables (personnes âgées, femmes enceintes, personnes à mobilité réduite)



Par ailleurs, la Ville du Mont-Dore garantit l'accueil des enfants dont les parents ont des professions prioritaires, avec la mise en place d'un centre d'accueil au groupe scolaire Hélène-Chaniel, au Pont-des-Français. Tél : 43 61 03. ●



### À NOTER

#### Le QAV de La Coulée fermé au public

Outre les structures municipales, certains services ont du être fermés, voire modifiés. Ainsi, la déchetterie (QAV) de La Coulée est fermée au public, et l'enlèvement des encombrants est arrêté jusqu'à nouvel ordre.



# Covid-19 : des dispositifs d'aide pour les entreprises

La province Sud a adopté, le 26 mars dernier, un plan d'urgence provincial de soutien aux entreprises et de solidarité sanitaire, dans le cadre de la crise de la Covid-19.

**E**n concertation avec l'État et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, deux aides, une à la trésorerie, l'autre au maintien à l'effectif salarié seront mis en place. Ce plan concerne les entreprises dont le siège social et l'activité principale sont situés sur le territoire géographique de la province Sud et qui sont impactées par les effets de la Covid-19. Les entreprises du secteur du tourisme, d'activités d'hébergement, de transport et d'animation ainsi que les agences de voyages et les agences de tourisme, mais aussi les établissements de loisirs recevant du public comme les bars, les restaurants, seront soutenues en priorité.

Ce plan prévoit de mettre en œuvre pour chaque entreprise :

- Une aide à la trésorerie d'un montant maximal de 1 500 000 XPF, qui permettra de répondre aux situations d'urgence.
- Une aide au maintien de l'effectif salarié d'un montant maximum de 10 000 000 XPF. ●



## À NOTER

### Un numéro vert pour l'économie calédonienne

Depuis le lundi 30 mars 2020, un numéro vert (gratuit), le n° 05 03 03, géré par les chambres consulaires, a été mis en place pour venir en soutien aux entreprises calédoniennes.

Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h, des conseillers de la CCI, CMA et de la CANC répondent aux questions des entreprises et les accompagnent en fonction de leur secteur d'activité.

La CCI a également mis en place une cellule d'accompagnement des entreprises pour les aider dans cette situation de crise sanitaire et économique.

Tél. : 05 03 03

Du lundi au vendredi, de 8h à 16h.

APPEL GRATUIT

N° Vert 05 03 03



## BRÈVES

### Des animations culturelles et sportives annulées

Depuis le vendredi 20 mars 2020, les manifestations publiques sont annulées jusqu'à nouvel ordre. Les animations culturelles et sportives sont donc annulées, au moins jusqu'à la fin du confinement décrété par les autorités.

Les services de la Ville resteront mobilisés pour remettre en service toutes les activités au plus vite, et en toute sécurité, dès lors que les autorités auront donné leur feu vert, afin que le public puisse à nouveau pratiquer des activités artistiques, culturelles, sportives et de loisirs.

### Les numéros et informations utiles pour les personnes vulnérables

#### Femmes victimes de violences conjugales :

Pour les cas graves, contacter le 17 ou le 15. Les associations maintiennent des permanences téléphoniques dont le numéro vert SOS ÉCOUTE au 05 30 30.

#### Sans domicile fixe (SDF) :

Les centres d'hébergement habituels restent ouverts et organisent le confinement pour les SDF volontaires. Un centre supplémentaire ouvrira ses portes lundi 30 mars et sera géré par l'association « L'Accueil ».

#### Personnes vulnérables et isolées :

Des créneaux d'ouverture réservés aux personnes vulnérables seront mis en place dans les hypers et supers marchés volontaires. La Croix Rouge met en place un dispositif d'aide particulier : les personnes vulnérables confinées et en situation d'isolement social, pourront bénéficier d'une écoute et d'un soutien psychologique. Le numéro à contacter : 23 26 99.

### EEC : L'agence de Boulari reste ouverte

L'agence clientèle EEC de Boulari reste ouverte de 8 h à 10 h. L'entreprise met elle aussi en place des mesures de précautions : accès prioritaire, régulation du flux de clients à l'entrée, etc.  
N°vert : 05 36 36

## Une journée de la femme très réussie



Les 7 et 8 mars dernier, la Ville organisait une soirée 100% femme au centre culturel du Mont-Dore, et une journée dédiée aux femmes au Marché municipal. Très réussies, ces deux journées ont permis de mettre à l'honneur les femmes et de leur dire : « Osez ! »  
Création, entrepreneuriat, danse, chant, slam, théâtre, les femmes ont profité de ces deux moments pour montrer tout leur savoir-faire, et surtout, s'amuser ! ●



## 1<sup>er</sup> tour des élections municipales



Le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales s'est déroulé le 15 mars 2020. Au Mont-Dore, sur les 21 404 inscrits, 10 459 personnes se sont déplacées aux urnes, soit une participation de 50,15%. La Liste « Vivre au Mont-Dore » est arrivée en tête avec 42,91% des voix, suivie de la liste « Générations Mont-Dore » avec 22,72%, la liste « Le Mont-Dore notre ville » avec 14,81%, la liste « Tous pour notre Mont-Dore » avec 10,48% et la liste « Le Mont-Dore solidaire » avec 9,08%.

En raison de la pandémie de la Covid-19, le second tour des élections municipales a été reporté. Ce dernier doit se tenir au plus tard au mois de juin 2020, faute de quoi l'élection tout entière (1<sup>er</sup> et second tour) devra être recommencée. ●

# Vous avez participé à l'opération Earth Hour !

Le samedi 28 mars, vous avez été nombreux à participer, de chez vous, à l'opération Earth Hour. La Ville du Mont-Dore vous remercie pour votre geste pour l'environnement, en ces temps parfois difficiles. Retrouvez ci-dessous quelques unes des photos envoyées. Les autres sont à retrouver sur la page FB Ville du Mont-Dore. ●



## NUMÉROS D'URGENCE

- Pompiers : 18
- Police municipale : 43 64 00
- Gendarmerie : 17
- ou
- Pont-des-Français : 44 87 26
- Plum : 44 87 70
- PC secours en mer : 16
- Samu : 15
- SOS Médecins : 15
- SOS écoute n° vert : 05 30 30
- Médiateurs, n° vert : 05 15 16
- Assistantes sociales : 43 56 78

## PHARMACIES DE GARDE

- 4-5 AVRIL**  
Pharmacie de la Conception  
Tél. : 43 54 22
- 11-12 AVRIL**  
Pharmacie du CMK  
Tél. : 41 90 06
- 13 AVRIL**  
Pharmacie de la Corniche  
Tél. : 43 25 00
- 18-19 AVRIL**  
Pharmacie de Robinson  
Tél. : 43 52 80
- 25-26 AVRIL**  
Pharmacie du Mont-Dore  
Tél. : 43 34 23
- 1ER MAI**  
Pharmacie de la Corniche  
Tél. : 43 25 00
- 2-3 MAI**  
Pharmacie de Yahoué  
Tél. : 41 25 35

## MÉDECINS DE GARDE

- 4-5 AVRIL**  
Dr D. Payet  
Tél. : 41 57 73
- 11-12 AVRIL**  
Dr X. Thomas  
Tél. : 41 89 39
- 13 AVRIL**  
Dr Ph. Siebert  
Tél. : 43 46 00
- 18-19 AVRIL**  
Dr D. Lavaud Aubert  
Tél. : 43 48 84
- 25-26 AVRIL**  
Dr H. Spies  
Tél. : 43 11 00
- 1ER MAI**  
Dr Ch. Delaunay  
Tél. : 43 46 00
- 2-3 MAI**  
Dr E. Terzian  
Tél. : 41 61 30

## TAXIS

Taxi n° 1	82 79 77	<b>Service nocturne assuré :</b>	
Taxi n° 2	77 75 58		
Taxi n° 4	73 43 62	Taxi n° 8	53 05 30
Taxi n° 5	73 50 45	Taxi n° 11	76 89 76
Taxi n° 6	87 39 02		
Taxi n° 10	74 99 91		
Taxi n° 12	78 10 13		

## Ramassage des déchets verts

Ramassage des déchets verts  
**Robinson**  
 Dépôt du vendredi 3 au dimanche 5 avril  
**Boulari, Saint-Michel, La Coulée**  
 Dépôt du vendredi 10 au dimanche 12 avril  
**Vallon-Dore, Mont-Dore Sud**  
 Dépôt du vendredi 17 au dimanche 19 avril  
**Plum, Mouirange**  
 Dépôt du vendredi 17 au dimanche 19 avril  
**Saint-Louis**  
 Dépôt du vendredi 17 au dimanche 19 avril

## Encombrants

En raison de la pandémie de la Covid-19 et des mesures de confinement, le service d'enlèvement des déchets encombrants est arrêté jusqu'à nouvel ordre, et le QAV de La Coulée est fermé au public.

## Quand est-ce qu'on sort le bac jaune ?

**Quand est-ce que l'on sort le bac jaune ?**  
**Quartiers Nord**  
**Semaines impaires**  
**Yahoué, Conception, Pont-des-Français**  
 Lundis 6 et 20 avril  
**Boulari, Saint-Michel, Saint-Louis**  
 Mercredis 8 et 22 avril  
**Robinson**  
 Jeudis 9 et 23 avril

**Quartiers Sud**  
**Semaines paires**  
**Moirange, Plum, Mont-Dore Sud**  
 Mardis 14 et 28 avril  
**La Coulée, Vallon-Dore**  
 Vendredis 3 et 17 avril

Pour toutes questions relatives aux déchets, contacter Clinéo n° vert : 05 06 07



Publication de la Ville du Mont-Dore  
 Cellule communication : **Méline Régnier**  
 Rédaction : **Post-Scriptum**  
 Réalisation : **Concept**